

CRÉATION DE PÔLE DE SANTÉ, MAISON DE SANTÉ OU CENTRE DE SANTÉ



LA MANCHE
EN APPUI AUX TERRITOIRES



LES OPÉRATIONS CONCERNÉES

Tout projet immobilier se rapportant à l'exercice coordonné : un pôle de santé (PSLA), à une maison de santé (MSP) ou à un centre de santé (CDS).

LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Vous souhaitez créer, rénover, restructurer ou réaliser une extension d'un PSLA, d'une MSP, ou d'un CDS, pour répondre aux besoins de santé des habitants de votre territoire en assurant aux professionnels de santé de bonnes conditions d'exercice ?

Description des prestations proposées

Accompagnement méthodologique ; conseil sur l'opportunité du projet ; accompagnement à la définition du projet ; accompagnement à la mise en place d'un processus participatif ; aide à la prise de décision ; accompagnement dans la recherche de financements.

Les niveaux de prestations disponibles

Selon l'état d'avancement du projet, le niveau de prestation proposé par le Département pourrait être le suivant :

Niveau 1 - Lancement de la réflexion

- Un premier entretien téléphonique.
- Un rendez-vous sur site avec un temps de visite et un temps d'échanges.
- Mise à disposition de documents ressources, rappel de la réglementation.
- Identification des partenaires mobilisables et, le cas échéant, proposition de constitution d'un groupe-projet pluridisciplinaire.
- Aide dans la méthodologie du projet (étapes, calendrier)
- Réalisation d'une note de restitution.

Niveau 2 - Définition et formalisation du projet

- Dans un cadre multi partenarial, analyse sur l'opportunité du projet.
- Mise en relation avec des porteurs de projets similaires.
- Relecture pour recrutement d'un prestataire en vue de la réalisation d'une étude préalable (AMO) et participation aux réunions éventuelles organisées dans ce cadre.
- Accompagnement dans la recherche de financements mobilisables.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET MODALITÉS D'INTERVENTION

- Offre d'ingénierie destinée aux communes et leurs groupements.
- Niveau 1 à 2 : accompagnement gratuit.

LES GUIDES DE RÉFÉRENCES

- La charte régionale d'accès aux soins ambulatoires en Normandie*
- Trame de projet de santé*

* Sur demande auprès du service concerné

CONTACT

Direction de l'action sociale

Mission santé

02 33 05 96 05 ou [formulaire de contact](#)